

Villejuif PDC :

Quand les règles changent en cours d'organisation ; Pour la CFDT et le personnel c'est NON !

Les collègues de Villejuif viennent de se voir imposer une modification des règles de la distribution des objets signalés dans le but de faire baisser le taux d'instance des recommandés de l'établissement. La chasse au taux d'instance est lancée ; **Après « il faut sauver le soldat Ryan », voilà un remake postal se nommant « la seconde présentation » !**

Cela fait de très long mois pour ne pas dire des années que les agents de Villejuif subissent les décisions lourdes qui leur sont imposées entraînant des conséquences désastreuses sur leurs conditions de travail.

Trop, c'est trop !!!

En effet, entre le manque de personnel, dont les recrutements en CDI se font attendre mais, pèse de plus en plus sur le dos des agents présents, les heures supplémentaires effectuées et non payées sur la base du réel, voilà que la seconde présentation montre le bout de ses doigts !

Alors, ce qui est inconcevable et de ce fait inacceptable, c'est que cette décision arrive dans une organisation qui ne le prévoit pas, qui ne le comptabilise pas, qui ne prend en aucun cas la pénibilité que génère ce surplus d'emport.

Alors pour être respecté ; Respectez nos conditions de travail !

La CFDT exige l'arrêt immédiat de cette seconde présentation afin que les conditions de travail des agents ainsi que les engagements de l'organisation en cours soient respectés comme le prévoit le Comité Technique en vigueur.

De plus, au delà des éléments cités ci dessus, s'ajoute le fait que cette mesure n'a jamais été mise à l'ordre du jour du CHSCT local qui a pour vocation d'étudier les changements entraînant des modifications des conditions de travail et les impacts qui en découlent comme le poids, les conditions d'emport...

Bref, pour la CFDT, les conditions de travail ne se bafouent pas sur le dos du personnel et cela devient inquiétant quand cela remet en cause le travail des facteurs de ce centre.

En effet, il y a quelques années, les agents qui décidaient de gérer leurs propres clients, en remettant en présentation le recommandé sur un autre jour, recevaient une demande d'explication. Aujourd'hui, la Poste, enlève toute possibilité aux facteurs de gérer leurs clients en leurs imposant quelque chose dénué de tout sens logique. Ce qui est le plus regrettable dans cette affaire, c'est que des solutions basées sur la confiance entre une ligne managériale et ses agents auraient été plus constructif en mettant en place une relation de confiance. Il aurait été plus opportun d'instaurer des échanges pour trouver des solutions afin de faire baisser ce taux d'instance en laissant les agents gérer eux mêmes leurs recommandés du fait que le terrain et les habitudes de leurs clients sont légitimement plus connus par les facteurs que celles de personnes qui sont absents du terrain.

Enfin, car il faut une fin, il nous semble que des dispositifs existent déjà permettant aux clients qui en font la demande de bénéficier d'une nouvelle représentation via le 3631 ou internet sur le libre choix de représentation !

Alors, vous l'aurez bien compris que les agents ne sont pas des girouettes et que le mot « **CONFIANCE** » employé par l'entreprise vise à intégrer un sens qui n'est pas de faire sans les postiers mais avec les postiers et en mode communication et non obligation.

L'absence d'une totale concertation avec le personnel crée une nouvelle fois, la méfiance quand aux respects du « mot » dialogue social.

Si pour la Poste, le sens et la valeur que l'on met derrière « conditions de travail » n'est pas des plus importants, pour la CFDT, cela en est tout autre car derrière ce type de décisions sans respecter les instances du CHSCT, ce n'est plus possible car nous sommes sur un « délit d'entrave au bon fonctionnement de cette instance »

Nous demandons au président du CHSCT de réunir l'instance de manière officielle afin d'étudier cette étape et dans quelles conditions la seconde présentation viendrait à s'organiser !

Soyez acteurs de votre avenir et non spectateur de votre devenir...

Être syndiqué à la CFDT, c'est le sens du syndicalisme de résultat !